

LICENCIEMENT DE ...

Le comité de l'ASIP-TPG a décidé de ne pas participer au comité de soutien à

Pourquoi?

Les faits présentés dans les différents affichages proposés par le syndicat SEV stipulent que, au cours des trois dernières années, ... ont été menées contre ..., la dernière, amenant son licenciement, s'apparenterait à une opération élaborée contre un syndicaliste.

Or, les informations que nous avons reçues ne nous permettent pas de conclure à une cabale montée hors du respect des règles strictes des statuts du personnel, mais plutôt d'une mesure liée aux prestations d'un employé dans le cadre de son activité professionnelle.

Nous ne pouvons donc engager la parole et la crédibilité de notre organisation sur le seul argument du SEV indiquant qu'il s'agit là d'une volonté délibérée des TPG de se débarrasser d'un syndicaliste dérangeant.

L'ASIP est et restera une organisation qui veille au respect des règles strictes qui régissent le fonctionnement de notre entreprise (statuts, LDT, code du travail).

Lorsque ces règles sont respectées, nous avons le devoir de nous y conformer.

10 mai 2007 Le comité ASIP-TPG